



## syndic partial et incompétent

Par **figuig**, le **09/05/2023 à 10:13**

bonjour

notre syndic prend partie et s investi a fond au dépit des autre copro pour les aider a acheté les combles a vil prix ( des clopinettes ) il lese les autre ; ma question est que faire face à cette posture du syndic ? merci de votre réponse salutations

Par **Visiteur**, le **09/05/2023 à 10:20**

Bonjour,

Le syndic n'a **aucun pouvoir** de décision concernant l'achat des parties communes. On ne voit pas comment il peut influencer cette transaction.

Par **youris**, le **09/05/2023 à 10:44**

bonjour,

votre syndic partial et incompétent a été choisi par votre A.G.

le syndicat des copropriétaires peut toujours changer de syndic.

je confirme que le syndic n'a aucun pouvoir de décision dans ce genre de transaction, c'est l'assemblée générale qui décide.

voir ce lien sur ce sujet :

[copro rachat-partie-commune](#)

salutations